

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DECLARATIONS DE CANDIDATURES POUR LE PREMIER ET LE SECOND TOUR DE SCRUTIN

Nîmes, le 29 avril 2022

#ÉlectionsLégislatives2022

Les élections législatives se tiendront les 12 et 19 juin 2022. Les déclarations de candidatures doivent être déposées **personnellement** par le candidat ou son suppléant, en double exemplaire, à la préfecture du Gard – Bureau des élections – 1 rue Guillemette – 30 000 NÎMES, selon les modalités suivantes :

Pour le premier tour de scrutin

- du lundi 16 mai au jeudi 19 mai 2022, de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30,
- le vendredi 20 mai 2022, de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Le dépôt des candidatures se fera sur rendez-vous pris, à compter du lundi 2 mai 2022, auprès des numéros d'appel : 04 66 36 41 74 – 04 66 36 41 85 – 04 66 36 41 82 – 04 66 36 41 81. Une seule personne sera admise à venir déposer la déclaration de candidature. Le port du masque étant préconisé.

Le tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage électoral sera organisé en préfecture le vendredi 20 mai 2022 à partir de 18 h 30.

Pour le second tour de scrutin

À partir de la proclamation des résultats par la commission de recensement général des votes et jusqu'au mardi 14 juin 2022 à 18 heures.

Les documents nécessaires à la constitution du dossier de candidature sont disponibles sur le site internet de l'État dans le Gard à l'adresse ci-dessous indiquée : <https://www.gard.gouv.fr/Demarches-administratives/Elections/Elections-legislatives/Candidatures>